

Voici les éléments clés concernant les pressions exercées par Sylvère DA LUZ (représentant de H2 AIR pour le Grand Est) sur ses adversaires dans le cadre du projet éolien de la SAS Eoliennes Source de Meuse (Hte-Marne)

Contexte.

L'autorisation d'exploiter délivrée à la SAS Eoliennes Source de Meuse par le préfet de la Haute-Marne a fait l'objet d'un recours au TA de CHALONS pour demander son annulation. Ce recours est présenté par l'Association CIEL SUD HAUTE-MARNE et 10 personnes habitants le village de Damrémont. Après deux années d'instruction la requête a été examinée en audience du TA de chalons au mois de septembre 2018.

Les pressions et les propositions financières de H2Air auprès des requérants

L'été dernier, à plusieurs reprises et chez les mêmes personnes, toutes requérantes contre son projet, DA LUZ c'est présenté sans s'annoncer et sans y être invité.

Ces personnes sont : le couple Gilbert et Marinette MEHLEN propriétaire rue du Pâquis à Damrémont, Mr Pétin demeurant également rue du Pâquis, Mr Delanizeulle demeurant à Damrémont, Mr Didier BOUVIER demeurant à Damrémont.

A ces personnes, DA LUZ, à tout d'abord fait part de sa compréhension des dommages que leur logement subirait du fait de la Co visibilité des éoliennes, pour ensuite enchaîner sur une proposition de 20 000 € de dédommagement plus l'installation de panneau photovoltaïque..... Etant entendu qu'il leur faudrait alors se retirer de la liste des requérants au tribunal administratif contre l'autorisation d'exploiter.

Chez les MEHLEN, DA LUZ a été jusqu'à proposer 60 000 € après que Gilbert Mehlen lui aura fait remarquer que les notaires de la région appliquait une décote de 30 % au maison faisant face à une centrale éoliennes, la valeur de sienne étant estimée, hors contraintes, à 200 000 €

.....

AUCUNE de ces personnes n'a retiré sa requête au TA de Chalons. Toutes ont exprimées se sentir agressées par ces visites intempestives, et avoir eu le sentiment de vouloir être " achetées " par le représentant du promoteur. Tous ont éconduit Mr DALUZ, mais ils sont restés affectés, leur volonté, l'honneur de leur engagement ayant été attaqué par les propositions matérielles qui leur avait été faites (sachant que de toutes façon, l'argent proposé et la toiture photovoltaïque ne réduirait pas l'impact visuel qu'il subirait, qui était motif de leur mobilisation contre le projet)

Les écrits

3 des 4 ménages cités précédemment, ce sont rendus à l'enquête publique partielle commandée par le TA de Chalons, pour y exprimer, via des témoignages écrit leur mécontentement vis à vis de la démarche de H2Air, démarche commerciale qui tient du harcèlement moral.

Ces témoignages écrits et signés sont en annexe de l'enquête publique

Page 17 témoignage mr BOUVIER
Page 38-39 témoignage mr PETIN